

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 584

présenté par

M. Reda, M. Emmanuel Maquet, Mme Audibert, Mme Boëlle, Mme Corneloup, M. Door,
Mme Levy, M. Sermier, Mme Trastour-Isnart, M. Hemedinger, M. Benassaya, M. Meyer,
M. Grelier, M. de la Verpillière, M. Viry, M. Bazin et M. Menuel

ARTICLE 21

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« quinze »

le mot :

« huit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La réduction de ce délai a pour objectif de régler au plus vite la situation délicate dans laquelle se retrouveront les enfants et qu'ils reprennent leur scolarité dans un établissement scolaire public ou privé de manière apaisée